

REGLEMENT COMPLET DU Jeu « OM Fada Forever by Intersport »

ARTICLE 1 : Société organisatrice

La société INTERSPORT au capital de 9 500 000€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le n° 964201123, dont le siège social est situé 2 rue Victor Hugo 91160 LONGJUMEAU (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise sur Internet un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « OMFadaforeverbyintersport » du 15/04/2014 au 31/12/14 inclus (ci-après dénommé le « Jeu »). Les points ayant été cumulés par les joueurs depuis le 17/08/2013 seront conservés et crédités au solde des points à venir lors de la période du jeu.

ARTICLE 2 : Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site internet <https://www.facebook.com/OMfadaforeverbyintersport>

ARTICLE 3 : Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse et DOMTOM exclus) à l'exception du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille en ligne directe et de manière plus générale, de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à participer. L'accès au Jeu est limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale), quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont elle dispose. En cas de participations multiples lors d'une seule et même session, et ce, notamment par l'intermédiaire de plusieurs adresses électroniques différentes, le participant sera exclu définitivement du Jeu et perdra l'ensemble de ses gains le cas échéant.

ARTICLE 4 : Modalités de participation au Jeu

Pour jouer, les participants doivent se connecter à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/ompassionbyintersport> et devenir fan de cette page.

Une fois fan, ils pourront se rendre sur l'onglet "OM fadaforeverbyintersport" puis cliquer sur le bouton «Participer». Ils devront ensuite remplir le formulaire, accepter le présent règlement du jeu et valider leur participation en cliquant sur le bouton "Participer". Les participants auront la possibilité de retrouver les informations qu'ils auront saisi dans le questionnaire sur leur application. Pour cela, ils cliqueront sur leur nom et une page « Mes données personnelles » s'affichera. Ils pourront alors modifier trois champs : leur adresse, leur numéro de téléphone et leur carte de fidélité Intersport. Après avoir rempli le formulaire, ils auront alors accès aux règles du jeu et pourront commencer à jouer en cliquant sur le bouton «Jouer».

Ils devront ensuite choisir entre 4 mini-jeux différents. Au cours de ses différentes parties, le joueur cumule des points. Un joueur une fois sa participation validée, peut jouer autant de fois qu'il le souhaite afin d'augmenter son capital points.

Les 4 mini jeux avec le nombre de points correspondant, sont les suivants :

- Le Quizz qui rend FADA, comporte 5 questions pour lesquelles il faut répondre avec un temps limité. Le score est fixé à 50 points par bonne réponse.
- Le Memory : trouver toutes les paires le plus rapidement possible.
 - trouver toutes les paires en moins de 30 secondes donne droit à 500 points.
 - trouver toutes les paires entre 30 secondes et 45 secondes donne droit à 300 points.
 - trouver toutes les paires au-delà de 45 secondes donne droit à aucun point.
- Le Prono : trouver le score exact du match ou le bon résultat du match (Victoire/ Nul ou Défaite).
 - Un score exact donnant droit a 500 points par mi-temps
 - Un bon résultat à 200 point par mi-temps.
- Le Mur : le joueur doit retrouver les bons ordres des joueurs présentés qui ont été mélangés :
 - Le bon ordre réussi en moins de 5 essais donne droit à 300points.
 - Le bon ordre réussi de 6 et 8 essais donne droit à 200 points.
 - Le bon ordre réussi de 9 et 10 essais donne droit à 100 points.

Si le participant choisit de jouer à l'un ou a plusieurs mini jeux pour une dotation définis ci-après à l'article 5, il doit cumuler un nombre de points correspondant à une dotation. Pour être déclaré gagnant d'un instant gagnant ou d'un tirage au sort, le joueur doit avoir misé sur le jeu en question. S'il mise sur un lot instant gagnant, il saura s'il a gagné dès lors qu'il confirme sa mise. Un email de confirmation lui sera envoyé à son adresse email. S'il mise sur un lot tirage au sort, seuls les gagnants seront informés par email de leur gain.

Pendant toute la durée du jeu il y a autant d'instant gagnants que de dotations à gagner.

Le tirage au sort sera défini dans le catalogue et effectué le vendredi précédent le match. Une fois misés, les points sont définitivement perdus.

ARTICLE 5 : Lots et Désignation des gagnants

Pour miser sur les jeux, les participants doivent cumuler des points en jouant aux différents jeux.

Si le participant n'a pas saisi son numéro de carte fidélité Intersport sur la page d'inscription ou dans la page « Mes données personnelles », il n'aura pas accès aux lots suivants :

- Maillot dédicacé, (instant gagnant)
- Mégalot (tirage au sort)

Même si il y cumulé suffisamment de points, il ne pourra pas y avoir accès. Seule la saisie de sa carte fidélité débloquera ces trois lots. Mais s'il a saisi son numéro de carte fidélité mais qu'il n'a pas assez de points pour miser sur les lots, il devra cumuler des points en jouant aux 4 jeux proposés jusqu'à obtention des points suffisants.

Les dotations sont réparties de la façon suivante :

- Instants Gagnants
- Tirages au sort

Les instants gagnants concernent les lots suivants : Maillot Dedicacé, Tenue complète de l'OM S, Tenue complète de l'OM M, Tenue complète de l'OM L, Tenue complète de l'OM XL, le Maillot OM Domicile S, le Maillot OM Domicile M, le Maillot OM Domicile L, le Maillot OM Domicile XL, le Maillot OM Extérieur S, le Maillot OM Extérieur M, le Maillot OM Extérieur L, le Maillot OM Extérieur XL, le Maillot OM Third S, le Maillot OM Third M, le Maillot OM Third L, le Maillot OM Third XL, et le Ballon OM.

Les tirages au sort concernent le lot suivant : Mégalot. La sélection des gagnants se fait manuellement et aléatoirement par Intersport.

Voici la liste des dotations mises en jeu, le nombre et leur prix unitaire :

TIRAGE AU SORT :

- Mégalot : ils sont aléatoires et en fonction des offres. La date est aussi aléatoire puisqu'elle correspond aux offres. L'intitulé est annoncé sur l'application. Le Mégalot fait aussi l'objet d'un email envoyé à toute la base de données (tous les joueurs).

INSTANTS GAGNANTS :

- 1 Maillot domicile de l'Olympique de Marseille de taille S d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 6 Maillots domicile de l'Olympique de Marseille de taille M d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 8 Maillots domicile de l'Olympique de Marseille de taille L d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 2 Maillots domicile de l'Olympique de Marseille de taille XL d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 4 Maillots Third de l'Olympique de Marseille de taille S d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 4 Maillots Third de l'Olympique de Marseille de taille M d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 6 Maillots Third de l'Olympique de Marseille de taille L d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 4 Maillots Third de l'Olympique de Marseille de taille XL d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 3 Maillots Extérieur de l'Olympique de Marseille de taille M d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 4 Maillots Extérieur de l'Olympique de Marseille de taille L d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 1 Maillot Extérieur de l'Olympique de Marseille de taille XL d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 62 Ballons de football d'une valeur commerciale unitaire de 9,80 € TTC

- 1 tenue complète de l'Olympique de Marseille de taille S d'une valeur commerciale unitaire de 128 € TTC
- 1 tenue complète de l'Olympique de Marseille de taille M d'une valeur commerciale unitaire de 128€ TTC
- 1 tenue complète de l'Olympique de Marseille de taille L d'une valeur commerciale unitaire de 128€ TTC
- 1 tenue complète de l'Olympique de Marseille de taille XL d'une valeur commerciale unitaire de 128€ TTC
- 37 packs 2 places d'une valeur commerciale unitaire de 80€ TTC
- 5 Maillots dédicacés de l'Olympique de Marseille d'une valeur commerciale unitaire de 137€ TTC.

➔ Valeur TTC des Dotations : 8 204,60 € (avec places). *

Le nombre de dotations est égal au nombre de gagnants soit 151 gagnants.

Voici la liste des points par dotations :

- 1Ballon : 300 points
- 1Maillot S Domicile : 600 points
- 1 Maillot M Domicile : 600 points
- 1Maillot L Domicile : 600 points
- 1 Maillot Domicile X : 600 points
- 1Maillot extérieur S : 600 points
- 1Maillot extérieur M : 600 points
- 1Maillot extérieur L : 600 points
- 1Maillot extérieur XL: 600 points
- 1Maillot Third S: 600 points
- 1Maillot Third M: 600 points
- 1Maillot Third L: 600 points
- 1Maillot Third XL: 600 points
- 1Tenue OM S: 1200 points
- 1 Tenue OM M: 1200 points
- 1Tenue OM L : 1200 points
- 1Tenue OM XL : 1200 points
- 1 Golden Seat : 6000 points

Les gagnants des différents lots seront contactés par la société organisatrice par courrier dans un délai de 5 jours ouvrés suite au gain. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications utiles quant à l'identité et à la domiciliation des participants et de poursuivre par tout moyen et notamment par la voie judiciaire, toute tentative de tricherie et/ou de détournement du présent règlement.

Annexe places de match*

20/04/14	OM vs LOSC Lille	8
26/04/14	FC Nantes vs OM	10
04/05/14	OM vs Olympique Lyonnais	8
10/05/14	Girondins de Bordeaux vs OM	10
17/05/14	OM vs EAG Guingamp	8

ARTICLE 6 : Acheminement des dotations

L'acheminement des lots, est réalisé par la société NEWDY SARL au capital de 108000€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 502323553, dont le siège social est situé 1 bis boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS. Cette acheminement, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. A ce titre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable :

- des problèmes postaux pouvant intervenir lors de l'expédition des dotations ;
- de la survenance d'un élément de force majeure qui priverait temporairement ou définitivement les gagnants de leurs gains ;
- des erreurs d'acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition du fait d'une indication fautive ou erronée de l'adresse d'un participant ou du changement inopiné d'adresse des destinataires, empêchant le bon acheminement des lots ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services postaux.

Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est néanmoins rappelé aux participants qu'il leur appartient de vérifier l'exactitude des coordonnées postales qu'ils indiquent dans leur formulaire d'inscription afin de limiter les risques de pertes des gains.

Autres précisions relatives aux dotations : Les dotations ne pourront en aucun cas être attribuées sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Les dotations qui n'auraient pu être remises au gagnants et ce pour quelque raison que ce soit, seront conservées par la Société Organisatrice, laquelle aura la faculté d'en disposer comme elle le souhaite.

ARTICLE 7 : Limite de responsabilités quant au fonctionnement du réseau internet

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ou équipement mobile et ou sans fil contre toute atteinte y compris dans la réception. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet et / ou des réseaux mobiles et sans fil notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur ou du mobile ou de toute forme de réception par ondes et ou sans fil d'un participant et en cas l'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau Internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ou du mobile ou de toute forme de réception par ondes et sans fil ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler et suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans la cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif ou technique du Jeu est perturbé par un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Article 8 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour tout participant résidant en France qui accède au Jeu en ligne sur la page <http://www.facebook.com/omfadaforeverbyintersport> à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique qui lui est facturée au prorata du temps de communication, la société organisatrice propose un remboursement forfaitaire des frais de participation pour la connexion téléphonique sur simple demande, et ce au coût d'une 1 minute de communication locale. Les tarifs de remboursement s'effectueront en prenant comme référence les tarifs officiels de France Télécom en vigueur au moment où la demande sera faite.

Cette demande de remboursement devra être formulée par courrier auprès de la société organisatrice NEWDY, au plus tard sept jours après la dernière connexion (le cachet de la poste faisant foi). La demande devra préciser le nom, le prénom, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone à partir duquel la connexion au Jeu en ligne sur la page a été effectué, les dates et heures de connexion. Cette demande devra être accompagnée d'une facture détaillée et d'un relevé d'identité postal ou bancaire, le remboursement étant effectué par virement bancaire. Les frais de connexion Internet seront remboursés sur la base d'une communication locale

soit un forfait de 0.20 euros. Remboursement du timbre par un timbre tarif lent en vigueur (-20g) sur simple demande écrite jointe.

ARTICLE 9 : Collecte des données personnelles

Les données personnelles des participants collectées dans le cadre du Jeu sont à destination exclusive de la Société Organisatrice et de la société DIGIBONUS et feront l'objet, sauf avis contraire de leur part, d'un traitement informatisé déclaré à la CNIL. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 8 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : 1 bis boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS. Seront remboursés les frais liés à la demande de suppression des données personnelles sur simple demande écrite envoyée à l'adresse citée ci-dessus.

ARTICLE 10 : Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 12 : Dépôt du règlement

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur <http://www.facebook.com/omfadaforeverbyintersport> à partir de l'onglet « OM FADA» et de la mention règlement en bas de page et cela pendant toute la durée du jeu. Il est également déposé chez Etude Huissier Cohen-Skalli-Hoba 5 avenue Gabriel Péri BP n°42 93401 SAINT OUEN CEDEX.

ARTICLE 13 : Durée des dotations

Les dotations seront en jeu jusqu'au 31/05/2014, qui correspond à la fin de saison.

D'autres dotations seront mises en jeu dès la nouvelle saison, à partir du 27 Juillet 2014.